

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN

SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, DUMENT CONVOQUÉE PAR ÉCRIT, TENUE LE MARDI 10 JUILLET 2007, À 19 HEURES, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305 RUE PRINCIPALE, SAINT-ANTONIN, LIEU ORDINAIRE DES SESSIONS DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	RÉAL	THIBAULT
LES CONSEILLERS :	MARIO	FORTIN
	RÉAL	LANDRY
	EUGÈNE	LAROCHELLE
	MARCO	DESPRÉS
	DENIS	FORTIN

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE.

EST ABSENT :

LE CONSEILLER :	RENÉ	BOISMENU
=====		

2007-07-266 **OUVERTURE DE LA SESSION**

La session débute à 19 heures. Le maire préside la session, et la directrice générale et secrétaire-trésorière rédige le procès-verbal.

2007-07-267 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture est faite de l'ordre du jour. Il est proposé par Mario Fortin, appuyé par Réal Landry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que décrit dans l'avis normal de convocation.

2007-07-268 **APPROBATION DES PLANS ET DEVIS
PROJET DE CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL**

Les plans et devis concernant le projet de construction du garage municipal ont été déposés par l'architecte et par le bureau d'ingénieurs Roche.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal en a pris connaissance, et en accepte le contenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Landry, appuyé par le conseiller Denis Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les plans et devis déposés, ainsi que les documents d'appels d'offres relativement au projet de construction du garage municipal.

Le conseiller Marco Després mentionne qu'il n'a pas pris connaissance des documents ayant été absent lors de la rencontre préliminaire, mais se dit en accord avec la présente résolution.

**2007-07-269 APPEL D'OFFRES
PROJET DE CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Marco Després, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander, par invitation publique, des soumissions pour le projet de construction du garage municipal.

Appel d'offres

- Projet :** *Construction d'un garage municipal
Saint-Antonin*
- Propriétaire :** *Municipalité de la Paroisse de Saint-Antonin*
*261, rue Principale, C.P. 340
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0*
*Tél. : (418) 862-1056
Télec. : (418) 862-3268*
- Architecte :** *Alfred Pelletier, architecte*
*46, rue de la Cour, C.P. 275
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y8*
*Tél. : (418) 867-2103
Télec. : (418) 867-1440*
- Ingénieur :** *Roche Itée, groupe-conseil*
*186-A, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2Y5*
*Tél. : (418) 868-1644
Télec. : (418) 868-1646*

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Antonin, propriétaire, demande des soumissions pour la « Construction d'un garage municipal à Saint-Antonin ».

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entreprises de construction (L.R.Q., CB-1.1) ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte à compter du 11 juillet 2007 contre un dépôt, non-remboursable, de cinquante (50\$), taxes incluses. Le dépôt devra être sous forme de chèque visé émis à l'ordre du propriétaire.

*Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées à la soussignée, seront reçues à la **Municipalité de la Paroisse de Saint-Antonin**, au 261, rue Principale, Saint-Antonin, jusqu'à 10 h 00, heure en vigueur localement, le 17^e jour du mois d'août 2007 pour être ouvertes publiquement le même jour et à la même heure.*

Les enveloppes devront porter la mention « Construction d'un garage municipal à Saint-Antonin ».

*Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du propriétaire « **Municipalité de la Paroisse de Saint-Antonin** », valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions.*

Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Ces garanties devront être sous forme de cautionnement et le montant de chacune d'elles correspond à 50 % du prix du contrat.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites sur les formules fournies avec les documents de soumission.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ou quelqu'autres des soumissions reçues.

De plus, puisque différentes alternatives sont acceptées au niveau de la structure, aucun entrepreneur ne pourra prétendre être le plus bas soumissionnaire. Seul le conseil municipal aura autorité pour déterminer le plus bas soumissionnaire compte tenu de la proposition présentée.

*Cet appel d'offres sera publié sur le site électronique SÉAO, dans le journal *Le Constructo*, et dans le journal local *Le St-Laurent/Portage*.*

2007-07-270 ACHAT D'UNE BOÎTE DE CAMION

Il est proposé par Réal Landry, appuyé par Denis Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour l'achat d'une benne combinée en « U » aux soumissionnaires suivants :

- Léo Lavoie et Fils (1976) Itée, 521 rue Principale, Pohénégamook, GOL 1J0;
- Plamondon Camquip Itée, 1116 Durance, Charlesbourg, G2N 1X2;
- Larochelle Équipement, 250, 2^e avenue, Québec, G1L 3A7;

Les soumissionnaires devront respecter le cahier de charges préparé par la municipalité.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées à la soussignée, seront reçues à la **Municipalité de la Paroisse de Saint-Antonin, au 261, rue Principale, Saint-Antonin**, jusqu'à 10 h 30, heure en vigueur localement, le 3^e jour du mois d'août 2007 pour être ouvertes publiquement le même jour et à la même heure.

Les enveloppes devront porter la mention « Benne combinée ».

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du propriétaire « *Municipalité de la Paroisse de Saint-Antonin* », valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions.

La Municipalité de Saint-Antonin ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

2007-07-271 AFFAIRES NOUVELLES :

Aucun item n'est ajouté.

2007-07-272 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions porte sur les sujets suivants :

- le nombre et la nature des changements apportés au projet de construction du garage municipal;
- le délai accordé aux soumissionnaires pour présenter une soumission relativement au projet de construction du garage municipal;
- l'emplacement du futur garage et le contrat d'acquisition du terrain;
- les personnes désignées comme responsables du projet de construction du garage municipal.

2007-07-273 CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

Le maire propose la clôture de la session. La session est levée à 19 h 20.

**Adopté à Saint-Antonin,
Ce 10 juillet 2007.**

RÉAL THIBAUT, MAIRE
GINA DIONNE, D. G. / SECR. -TRÉS.

Maire

Directrice générale
Et secrétaire-trésorière